

Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 17 décembre 2012

par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.

Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence Alazard et Marc Desmet.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 12 novembre

Approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2013

Avant de commencer à discuter le budget, le Président fait deux annonces : l'augmentation du budget de l'université de 2,54 % et une dotation d'emplois pour les universités sous-dotées (d'après le système SYMPA) et celles qui ont connu une progression de leurs étudiants en licence. Avec l'ensemble de ces critères, l'université de Tours a obtenu 35 emplois, c'est-à-dire une masse salariale de 27 000 € par emploi pour 2013. Loïc Vaillant rappelle la règle de la fongibilité asymétrique qui permet d'utiliser de la masse salariale pour autre chose que le seul paiement des salaires. Il rappelle aussi que l'augmentation de la subvention correspond tout juste à l'augmentation du CAS Pension. Le GVT serait à 1 million d'€, mais le ministère estime que le calcul fait par l'université et la CPU est exagéré et donc l'a raboté autoritairement de 20 %. A priori, il reste une certaine incertitude sur le budget de fonctionnement avec une marge entre - 100 000 et + 580 000 €. Loïc Vaillant estime qu'il doit désormais mener la politique pour laquelle il a été élu. Si on observe les personnels, les carences sont plutôt du côté des personnels BIATS (-23 % par rapport à la moyenne nationale). C'est donc vers eux qu'il faut se tourner et en particulier faire des CDI et de la titularisation. Se pose donc la question de l'application de la loi Sauvadet, qui est un plan de titularisation des contractuels, essentiellement des agents de catégorie B et C (23 emplois). Cette année ce sera surtout la titularisation de catégories C. D'autre part, l'université n'a pas eu de politique sociale en 2012, ce serait important d'en avoir une en 2013. Il faudra discuter des comptes de résultat : s'il est positif, faire le complément des COM. Il y a une réserve : les 35 emplois doivent servir à améliorer la réussite en licence et il faut rédiger un projet autour de 3 thématiques (apprentissage des langues, e-learning et nouvelles pédagogies). Le projet est distribué en séance.

Les élus EàT reviennent sur les chiffres donnés par Loïc Vaillant : c'est une bonne chose que la titularisation de certains précaires, mais est-ce que cela veut bien dire donc qu'il n'y aura aucune création d'emplois ? En effet, Loïc Vaillant confirme : si les contractuels sont titularisés, cela ne fera pas de personnels supplémentaires.

M. Deman interroge sur la question de l'information professionnelle : l'université prendra-t-elle appui sur les entreprises ? Les enseignants seront-ils formés aux technologies ?

Les élus EàT interrogent de nouveau le président : ils croient bien avoir entendu que le déficit des emplois des enseignants du second degré est de 20 %, ce qui revient à dire qu'il est presque aussi important que celui des BIATS : pourquoi ne pas le combler également ? Tout le monde sait qu'il y a un fort besoin en PRAG-PRCE, notamment pour l'enseignement des langues dans les licences.

Loïc Vaillant confirme : le plafond des 35 emplois ne sera pas utilisé pour créer de l'emploi, mais pour titulariser des BIATS. Pour les emplois d'enseignants du second degré, il faudra attendre des créations d'emplois l'an prochain...

Benoît Wolf estime d'une part que les engagements du gouvernement sont tenus via l'augmentation du budget ; d'autre part il trouve que c'est une bonne chose de faire une pause dans les recrutements, car on a recruté à un rythme effréné ces dernières années. **Les élus EàT** répondent que se satisfaire d'une augmentation de budget de 2 %, c'est tout de même le signe d'assez faibles exigences. D'autre part, les quantités de postes non publiés chaque année montrent à quel point les pauses dans le recrutement sont nombreuses.

Alain Roncin présente le budget hors amortissement. Recettes globales : 196 567 000. La masse salariale a été multipliée par 4. Il faut ajouter la dotation aux amortissements, qui n'est pas de l'argent mais un calcul théorique (mécanisme de compensation de la dépréciation de l'équipement) : elle est de 9 millions. La capacité d'autofinancement : 2 millions. C'est bien mais ce sera insuffisant lorsqu'on fera le compte de résultats 2013, car il faudrait 3,5 millions. Mais ce n'est pas grave, car ce qui ne sera pas dépensé sera versé dans la CAF.

M. Dailloux présente le plafond d'emplois. $2017,2 + 363 = 2380,2$ ETPT. Le plafond ne prend pas en compte les 35 emplois qui seront éventuellement ajoutés à la DBM1. Voté à l'unanimité.

Ensuite, M. Dailloux présente le budget global. Le budget du SAIC a fortement baissé ; dès lors, la présidence va supprimer dès l'an prochain ce dispositif pour l'intégrer au budget global de l'Université.

Les élus EàT interviennent pour souligner que ce budget est un budget d'austérité : sa hausse modérée de 3,8 % cache en réalité, si on tient compte de l'inflation, une stagnation, voire une régression. Concernant la masse salariale, il semble que seul le CAS pension soit pris en compte. Pour le reste, on travaille avec une hypothèse de GVT nul, ce qui annonce des problèmes. Une fois de plus, c'est la masse salariale qui se trouve dans le collimateur, puisque l'objectif affiché c'est de la faire passer sous la barre des 80 %. Or qu'est-ce qu'une université si ce n'est ses personnels (et ses étudiants... qui espèrent donc des personnels pour les accueillir) ? Quel est le sens cet objectif de réduction ? Pour **les élus EàT**, la masse salariale ne peut pas être une variable d'ajustement. **Les élus EàT** rappellent également qu'il y a environ 3 semaines, 14 présidents d'université ont interpellé la ministre pour lui demander que l'État reprenne la gestion de la masse salariale (ce qui revient à demander la sortie des RCE) parce qu'ils estiment que ce cadeau empoisonné n'est qu'une façon pour l'État de contraindre les Universités à mener elle-même des politiques de réductions d'emploi, en gérant la pénurie. Pourquoi Loïc Vaillant ne s'est-il pas joint à ces présidents dans la mesure où le président de Tours et le VP des moyens n'ont eu de cesse depuis au moins un an de se plaindre des conditions d'exercice des RCE ? D'autres éléments sont inquiétants dans ce budget comme la baisse de la capacité d'autofinancement (de 630 000 € par rapport à 2012, ce qui n'est pas rien sur un total de 2 millions) et qui risque d'avoir des conséquences sur la variation du niveau de la trésorerie fond de roulement (p. 10-11 du document adressé aux élus).

Les élus EàT voteront contre ce budget car : 1) la stagnation (en réalité sa régression) du budget ne permet pas à l'université de remplir correctement ses missions de service public et 2) l'emploi sera nécessairement malmené cette année et les suivantes : on voit bien que la résorption de la précarité se fera à la marge, que des emplois de titulaires resteront vacants pour baisser les coûts, que les 35 créations

d'emplois supplémentaires ne seront pas utilisées pour améliorer le fonctionnement de l'université.

Loïc Vaillant affirme qu'effectivement l'université disposera de moins d'argent en fonctionnement que l'an passé, mais il tient à « la liberté » et à « la responsabilité » de gérer soi-même l'université. Il veut avoir la capacité de faire des priorités, c'est ce qui lui importe : déterminer ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. **Les élus EàT** soulignent qu'il n'empêche : on n'adresse ainsi aucun signal à nos tutelles, si ce n'est qu'on peut toujours gérer la pénurie. Ainsi et a contrario, le président de l'université d'Angers vient de demander à ses administrateurs de ne pas voter le budget.

Vote : 4 contre pour tous les budgets (**élus EàT**, UNEF, FSU) + 2 abstentions pour le budget de la Fondation.

3. Compte-rendu du CEVU du 22 novembre

Accueil des prof principaux, admission post bac, emplois d'Avenir Professeur, synthèse du groupe de travail « conseils de perfectionnement », modification des maquettes MEF, etc.

Les élus EàT interviennent sur la question des « Emplois d'Avenir Professeur » et s'insurgent contre la qualification particulièrement complaisante du compte-rendu qui les présente comme des outils pour « sécuriser les parcours universitaires, intensifier la préprofessionnalisation, préserver la diversité sociale du corps enseignant ». **Les élus EàT** dénoncent un subterfuge : il s'agit bien plutôt d'une main d'œuvre d'appoint qui exercera 12h par semaine (sur 47 semaines, donc 15 à 16h par semaine effective) pendant 3 ans dans les établissements scolaires de zone sensible, qui seront donc nécessairement pour beaucoup d'entre eux éloignés des sites universitaires. Certes ces étudiants seront rémunérés (c'est bien le moins), mais ils seront en réalité empêchés d'étudier dans de bonnes conditions et ne feront que cumuler les handicaps au moment de présenter les concours de recrutement qui nécessitent un très fort investissement de la part des candidats. Ce dont ces étudiants ont besoin c'est de bourses plus nombreuses et plus rémunératrices, pour se consacrer pleinement à leurs études et pas de semi-emplois au rabais qui les en détournent.

Les élus EàT interrogent aussi Nadine Imbault et Loïc Vaillant sur les ESPE puisqu'au dernier CA, il avait été question d'une réunion avec la rectrice sur cette question : où en est-on ? Loïc Vaillant rapporte que la réunion a mis en évidence que les positions des uns et des autres étaient variées. Les VP des CEVU d'Orléans et de Tours vont présenter des projets par écrit dans les semaines qui viennent.

4. Compte-rendu du CS du 4 décembre

Appel à projets recherche de la Région, AMI (3 projets ont été transmis aux experts nationaux et internationaux : Lavoisier, Bio-médicaments et IHE-Pat), Studium, etc.

5. Cadre de travail

Ce document doit se substituer au règlement de 2003. Il précise tous les droits et devoirs des personnels de l'université. Sont précisées la durée du temps de travail et du travail effectif, le temps de pause méridienne, la durée hebdomadaire, l'annualisation du temps de travail, les droits à congés annuels, etc.

Les élus EàT s'interrogent sur le sens et l'opportunité de ce texte qui paraît finalement assez pervers : d'un côté, on voit bien la nécessité de mettre noir sur blanc la réglementation et on peut trouver la démarche assez pratique voire inoffensive, mais d'un autre côté, c'est toujours l'occasion aussi de rogner certains droits et de rajouter

des contraintes pour les personnels. Soit ce document compile la réglementation existante et alors il n'a pas d'intérêt puisqu'il suffit de se reporter aux textes, soit il est l'occasion d'introduire autre chose et alors on peut s'inquiéter. La première page avec son rappel du devoir de réserve est édifiante de ce point de vue là : on sait bien que ce fameux « devoir de réserve » est une construction jurisprudentielle complexe et précaire, l'inscrire ainsi comme un préambule est pour le moins déplacé. D'autres questions sont soulevées en vrac par : le report des charges financières sur les composantes via le Contrat Épargne Temps (p. 14), la pluriannualisation du service des EC jusqu'à un service complet (p. 17), la fragilisation des droits à congés pour formation et concours (p. 25), la commission fantôme de déontologie (p. 32), etc. **Les élus EàT** rappellent aussi que le statut des EC est surtout national.

Adopté (2 ne prennent pas part au vote : élues EàT et UNEF).

6. Campagne des emplois BIATSS pour l'année 2012-2013

Il s'agit de la campagne d'emploi habituelle (hors Sauvadet et 35 postes). Les non publications sont motivées par les demandes des UFR qui souhaitent attendre que les contractuels affectés sur les postes (souvent trop jeunes ou trop récemment arrivés) soient en mesure de passer les concours. Seulement 21 postes mis au concours sur 38 emplois vacants.

Voté à l'unanimité.

7. Commission de recrutement des enseignants du second degré

Il s'agit d'ajouter une phrase pour qu'aucune commission de recrutement ne comporte moins de 2 représentants de la discipline.

Les élus EàT, qui avaient alerté sur cette question lors d'un précédent CA restreint, se félicitent de la valorisation de la discipline dans ces commissions de recrutement, mais ils mettent aussi en garde sur le risque de nivellement : il faudrait qu'il soit bien entendu que ce qui est préférable c'est que la discipline soit fortement représentée (ce qui suppose en réalité plus de 2 collègues la représentant), comme le font d'ailleurs la majorité des commissions !

Approuvé à l'unanimité.

8. Fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative

Les élus EàT font remarquer plusieurs points : 1) on ne dispose pas de l'évolution de ces primes sur plusieurs années, alors que c'est une donnée importante d'autant plus qu'ils croient se souvenir qu'elles avaient considérablement augmenté il y a deux ou trois ans ; 2) la prime pour les chargés de mission devrait être subordonnée à la remise d'un rapport distribué aux élus du CA. D'ailleurs, on ignore quels sont actuellement les chargés de mission ; 3) une rapide enquête au-delà de l'académie montre que les primes de l'université de Tours sont parmi les plus hautes (sensiblement identiques à celles de la très grande Aix-Marseille-Université, mais supérieures à celles distribuées par l'université de Toulouse-II) : on en voit guère la justification. Loïc Vaillant confirme que les primes sont élevées, mais les justifie par le faible nombre de VP délégués. Il précise qu'il y a « seulement » 2 chargés de mission actuellement dans le service des Relations Internationales. Et en effet, les primes ont augmenté la première année de son mandat : c'est parce que les primes des directeurs de composante ont été alignées sur celles des directeurs d'IUT (qui sont déterminées nationalement).

Vote : 2 contre, 1 abstention.

9. Convention avec l'UDAF de Tours

Approuvée à l'unanimité.

10. Règlement intérieur du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Approuvé à l'unanimité.

11. Lettre de mission du conseiller de prévention**12. Lettre de mission du médecin de prévention**

L'élu FSU fait remarquer que le médecin et le conseiller n'ont pas les moyens de mener à bien leurs missions : personnels et locaux font défaut.